

N° 4848⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROJET DE LOI

concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2002

* * *

**AMENDEMENT ADOPTE PAR LA COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET**

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT**

(23.11.2001)

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 19 (2) de la loi portant réforme du Conseil d'Etat, je m'empresse de vous informer que, lors de l'examen du projet de loi sous rubrique au cours de sa réunion de ce jour, la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés, sur proposition du Bureau de la Chambre, a unanimement adopté le présent amendement au budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

*

TEXTE DE L'AMENDEMENT

Dans le budget des dépenses, Chapitre III.– Dépenses courantes, 00 – Ministère d'Etat, Section 00.1 Chambre des Députés, l'article 10.000 est modifié comme suit:

			Projet de budget 2002
„10.000	01.10	Chambre des Députés	24.180.426“

*

MOTIVATION DE L'AMENDEMENT

Il est proposé d'augmenter la dotation budgétaire de la Chambre des Députés, initialement prévue à hauteur de 22,986476 millions d'euros, de 1,193950 millions d'euros. Le budget de la Chambre des Députés pour 2002 sera donc de 24,180426 millions d'euros.

Cette augmentation s'explique par différents facteurs:

1. Acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques au profit des groupes politiques:

Le crédit supplémentaire pour cet article est de 129.000 euros.

2. Remplacement du serveur principal:

Le remplacement du serveur doit être effectué, puisqu'il est à la limite de sa charge, ce qui entraîne des coupures de service de plus en plus fréquentes. Il est proposé de procéder au remplacement du serveur par voie d'un contrat de leasing.

Ainsi l'article afférent devra être augmenté d'un crédit supplémentaire pour l'exercice 2002 de 204.650 euros.

3. Renouvellement d'un contrat de maintenance de logiciels et de matériels informatiques à partir de juin 2002:

Le crédit supplémentaire est de 228.100 euros.

4. Plate-forme informatique (BCE), liaisons et matériel divers pour retransmission des images télévisées:

Le crédit supplémentaire est de 428.000 euros.

5. Contrat d'entretien pour le layout du site Internet de la Chambre des Députés:

Le crédit supplémentaire est de 21.600 euros.

6. Comme le nombre de pages imprimées pour un numéro du compte rendu a légèrement augmenté à cause du nouveau layout, il est proposé de prévoir l'impression et la distribution de deux numéros supplémentaires pour l'exercice 2002.

Pour les frais postaux, il faut prévoir l'inscription d'un crédit supplémentaire de 34.700 euros, alors que les frais d'impression augmenteront de 147.900 euros.

Copie de la présente est envoyée à Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Jean SPAUTZ

Président de la Chambre des Députés